

Pris avec 3 kg de cannabis à Clermont... mais définitivement blanchis



L'avocat général a annoncé qu'il se désistait de l'appel formé par le parquet de Clermont-Ferrand. - DDSP

L'affaire avait fait grand bruit dans le petit monde judiciaire puydômois l'été dernier. Elle vient de connaître son dénouement.

En juin 2014, une patrouille de police avait mis la main sur 2,9 kg de résine de cannabis cachés dans le coffre d'une voiture à Clermont-Ferrand. Et arrêté illico les occupants, âgés de 22 et 23 ans.

Jugés en correctionnelle après quatre jours de garde à vue, les suspects étaient repartis libres, bras dessus, bras dessous, trois heures plus tard : les juges avaient accédé à la demande de leurs avocats et prononcé l'annulation de leur procès-verbal d'interpellation. Une décision rarissime, alors que le procureur avait requis deux et trois ans de prison ferme à l'encontre du duo.

Selon Mes Canis et Khanifar, la fouille du véhicule – qui était à l'arrêt, moteur coupé, sur un parking – ne reposait « sur aucun fondement juridique ». La défense soupçonnait même les policiers d'avoir rédigé « un faux », « imaginant un scénario invraisemblable selon lequel l'un des suspects, lors du contrôle routier, serait allé chercher son permis dans le coffre sous le nez des fonctionnaires, permettant la découverte de la drogue ».

Désistement surprise

Quinze mois plus tard, l'affaire était réexaminée, ce mercredi, devant la cour d'appel de Riom. Nouvelle audience, et nouveau coup de théâtre : l'avocat général a annoncé qu'il se désistait de l'appel formé par le parquet de Clermont-Ferrand...

« Que le parquet général de Riom désavoue de la sorte le procureur, c'est assez remarquable, souligne Me Canis, qui a assisté à la scène. Après la décision de première instance, on nous avait traités d'avocats voyous, pas sérieux, etc. Alors d'entendre le ministère public reconnaître que la nullité que nous avons soulevée était pertinente, et que le premier jugement était opportun, c'est forcément une satisfaction... »

Le dossier est donc clos. Et les poursuites visant les deux suspects définitivement abandonnées.

Stéphane Barnoin